

Serment d'Asclépios¹

Serment Universel des Soignants

Sous l'égide d'ASCLEPIOS, dieu grec de la médecine, JE M'ENGAGE SOLENNELLEMENT ET EN CONSCIENCE à respecter les principes intangibles suivants :

- ✓ PRIMUM NON NOCERE - En premier ne pas nuire.
- ✓ JE PROMETS : De participer à promouvoir, préserver et rétablir la santé des personnes, en tant que bien commun, dans toutes ses dimensions, physique, mentale, sociale, émotionnelle et spirituelle.
- ✓ JE PROMETS : De ne jamais transgresser le caractère sacré de la vie humaine et de m'opposer à toute forme de commercialisation du corps humain.
- ✓ JE PROMETS : D'informer loyalement les personnes sur la nature, les motifs et les conséquences des actes envisagés, puis de m'assurer de leur consentement entier, libre et éclairé, que je m'interdis d'extorquer par l'usage d'un quelconque pouvoir lié aux circonstances.
- ✓ JE PROMETS : De respecter le secret médical en ne dévoilant jamais de données de santé de personnes, y compris sous forme numérique, dans l'espace public ou auprès de sociétés privées.
- ✓ JE PROMETS : De ne jamais discriminer les personnes selon leurs états, leurs origines, leurs croyances ou leurs statuts, tout en gardant pour les actes mon libre arbitre d'agir ou de m'abstenir.
- ✓ JE PROMETS : De ne jamais chercher à prolonger abusivement les agonies et de m'interdire de provoquer intentionnellement la mort.
- ✓ JE PROMETS : D'exercer ma profession avec conscience et intégrité, d'assumer pleinement la responsabilité et les conséquences de mes actes et de ne jamais utiliser ma posture pour corrompre les mœurs.
- ✓ JE PROMETS : D'entretenir et de perfectionner régulièrement mes connaissances, afin d'assurer au mieux les soins qui me sont demandés et de veiller à m'abstenir de paroles ou d'actes qui dépasseraient mes compétences.
- ✓ JE PROMETS : De préserver l'indépendance nécessaire à ma pratique, sans jamais me laisser corrompre par les puissances d'argent, ni céder à l'appât du gain ou aux sirènes de la gloire.

Au moment d'être admis(e) à exercer mon art dans la profession d'(e), je promets de rester fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

C'est en conscience que JE JURE D'ÊTRE DIGNE DE PRÊTER CE SERMENT. Que je sois déshonoré(e), méprisé(e) et interdit(e) d'exercer, si je me parjure.

CS - Décembre 2022

Le Serment d'Asclépios a été solennellement prêté devant témoins par Mr/Mme

Date :

Signature :

Lieu :

Témoins : Mr/Mme..... / Mr/Mme.....



¹ En référence au dieu grec Asclépios, dieu de la médecine, et père des six déesses dites « déesses de la guérison » : Hygie, déesse de la santé et de sa préservation ; Panacée, déesse des remèdes et de la pharmacopée ; Acéso, déesse des voies de la guérison ; Iaso, déesse de la convalescence ; Méditrine, déesse guérisseuse, et Eglé, déesse de la santé rayonnante. A noter que les pouvoirs d'Asclépios lui ont été conférés par son père, le dieu grec Apollon. A noter également qu'Asclépios est l'ancêtre mythique des Asclépiades, dynastie de médecins exerçant à Cos et Cnide, dont Hippocrate fut le plus illustre membre.